

Réf. : PM/15021089

Lausanne, le 23 novembre 2016

Rapport sur l'avenir des systèmes d'alarme et de télécommunication pour la protection de la population

Monsieur le Directeur,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud remercie l'Office fédéral de la protection de la population de l'associer à cette consultation et de lui permettre de présenter ses observations dans le cadre de l'objet mentionné en titre.

De manière générale, le Canton de Vaud soutient la nécessité pour les autorités et les partenaires de la protection de la population de disposer d'infrastructures de télématiques efficaces et sûres. Toutefois, le rapport présenté pose plusieurs questions notamment en termes de ressources (financières et humaines) et de déploiement temporel des différents systèmes.

Sur le plan technique, nous tenons à relever les points suivants :

- Polycom : il est précisé que Polycom 2030 n'a pas d'effet préjudiciable sur le financement d'autres systèmes. Au vu des coûts annoncés pour le remplacement de Polycom, cette assertion semble erronée. En effet, si ce projet n'a pas d'effet pour la Confédération, il en aura pour les Cantons sur le plan financier et RH.
- RDS : pour ce projet, il règne encore une grande incertitude quant aux conséquences financières et le Conseil d'Etat souhaiterait obtenir plus de précisions sur la clé de répartition prévu.
- VULPUS : nous nous étonnons de constater que le projet prévoit un report partiel du financement sur les cantons. Le Canton de Vaud est opposé au financement par les cantons des coûts annuels de fonctionnement. Il ressort du rapport qu'il s'agit d'une solution transitoire jusqu'au déploiement du RDS. Ce sont dès lors des montants significatifs qui vont être investis pour une solution à court terme. Par ailleurs, le rapport ne fait mention d'aucune ressource RH supplémentaire pour les cantons en matière d'exploitation. Nous partons donc du principe que tel ne sera pas le cas. Dans le cas contraire, nous ne pouvons accepter ce projet tel qu'annoncé.
- Communication à large bande : nous soutenons la nécessité de pouvoir échanger des données numériques. Cela étant, faire des projections dans le domaine numérique à un horizon de 14 ans relève à notre avis de la pure spéculation. Dans l'intervalle, Polycom 30 aura été déployé pour des coûts conséquents et devrait donc déjà être remplacé. Dès lors, nous émettons les plus grandes réserves quant au projet de maintien de la valeur de Polycom et nous interrogeons sur ce délai fixé

à 2030. Quant au projet de communication à large bande il n'est à notre avis pas abouti tant techniquement que financièrement.

- Réseau national de suivi de la situation. Le Canton de Vaud soutient la solution B qui consiste à relier les systèmes existants par des interfaces.
- IPCC : le Canton de Vaud s'interroge sur le choix stratégique d'abandonner un système qui a fait ses preuves et qui a des coûts de fonctionnement proches de zéro.
- Alertswiss : nous nous étonnons de ne pas voir figurer les réseaux sociaux dans la liste des technologies à disposition.
- Polyalert 2030 : contrairement à ce que mentionne le rapport, les projets Polyalert ont des coûts conséquents pour les cantons, notamment en matière de gestion de projet puis de maintenance, mais également de développement.

De notre point de vue, si la stratégie relative aux systèmes télématiques doit être poursuivie, il en est tout autrement du financement qui ne saurait impacter encore plus les finances cantonales. A cet égard, le Conseil d'Etat invite l'OFPP et le DDPS à modifier radicalement leur approche en mutualisant les systèmes civils et militaires. En effet, le Conseil d'Etat souhaite que le Conseil fédéral cherche à optimiser les synergies permettant ainsi de substantielles économies.

Dès lors, le Conseil d'Etat demande qu'une analyse comparative soit réalisée, portant sur le développement par la base d'aide au commandement (BAC) de ces systèmes, puis par une exploitation coordonnée civile et militaire.

En conclusion, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud n'est pas en mesure d'accepter ce rapport, en particulier pour ce qui est des aspects liés au financement.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- OAE
- CODIR-ORCA
- SSCM
- CGMPS